



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
interministérielle
du numérique

Une stratégie numérique au service de l'efficacité de l'action publique

Feuille de route
de la direction interministérielle
du numérique (DINUM)

Mars 2023

La direction interministérielle du numérique (DINUM) a pour mission d'élaborer la stratégie numérique de l'État et de piloter sa mise en œuvre. À l'aune de ce nouveau quinquennat, la Première ministre et le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, sous l'autorité duquel est placée la DINUM, ont souhaité lui donner un cap clair et ambitieux pour le numérique public afin qu'il constitue un levier puissant pour rendre l'État plus efficace, plus simple et plus souverain.

Ce cap est construit autour de quatre priorités, qui figurent dans la feuille de route de la DINUM :

4 PRIORITÉS

1. Engager une mutation profonde des organisations publiques pour initier et conduire dans la durée les projets numériques de l'État.

Cela impliquera de mettre en place progressivement des équipes pluridisciplinaires intégrées plutôt que des équipes en silos, proposer des évolutions incrémentales et continues avec des échéances régulières plutôt que des projets annualisés, et exiger des mesures d'impact au fil de l'eau plutôt qu'une approche purement « solutionniste ». En complément, il conviendra de s'inspirer de l'approche des « Start-ups d'État » de beta.gouv en privilégiant les expérimentations, les itérations, puis le passage à l'échelle. Cette démarche a su démontrer son efficacité pour créer de nouveaux services numériques innovants. Elle mérite à ce titre d'être mise en œuvre plus largement par toutes les administrations.

2. Renforcer significativement les compétences numériques au sein de l'État.

La croissance des besoins d'outils numériques ainsi que les potentialités offertes par le numérique pour transformer l'administration, les services publics et pour déployer de nouvelles politiques publiques plus efficaces se traduisent pour l'État par une exigence forte de disposer des compétences suffisantes en quantité et en qualité. Attirer, recruter et fidéliser des talents du numérique est un défi qui doit être une priorité pour les années à venir. La transformation des modes de conduite de projets numériques qui consiste à accompagner le volet numérique des politiques publiques, non pas uniquement sous l'angle de leur « dématérialisation », mais en offrant des nouvelles possibilités innovantes inaccessibles sans le numérique, sera également un vecteur d'attractivité des métiers du numérique publics.

3. Développer l'exploitation effective des données pour un État plus efficace dans son action et plus simple vis-à-vis des citoyens, des entreprises et des agents publics.

Cette exploitation qui a transformé de nombreux secteurs d'activité privés, des transports à la finance en passant par la grande distribution, n'est pas suffisamment déployée au sein de l'État en dépit des bénéfices certains qu'elle pourrait apporter.

4. Préserver la souveraineté numérique de l'État en investissant dans des outils numériques mutualisés.

Pour la plupart développés à partir de logiciels libres afin d'assurer la maîtrise, la pérennité et l'indépendance du système d'information de l'État, ces produits numériques peuvent pleinement répondre aux attentes des agents dès lors qu'une masse critique de contributeurs est réunie, qu'elle soit issue de la société civile, d'entreprises ou d'États. Cet investissement mutualisé devra s'appuyer sur la doctrine du numérique public élaborée par la DINUM pour l'État et ses opérateurs et consolidée en lien avec les ministères, qui doit prendre en compte l'accessibilité, l'écoresponsabilité, les problématiques d'identité numérique et le cloud.

LA FEUILLE DE ROUTE DE LA DINUM

La feuille de route de la direction interministérielle du numérique présente un nouveau cap pour accompagner et faire réussir les projets numériques de l'État, au service des priorités gouvernementales et dans un souci d'une amélioration de l'efficacité de l'action publique tirant le meilleur parti des opportunités du numérique.

Une feuille de route coconstruite

La nouvelle feuille de route de la DINUM est le fruit d'un travail collaboratif associant l'ensemble des parties prenantes du numérique au sein de l'État – directions du numérique, administrateurs ministériels des données, des algorithmes et des codes sources, directions d'administration centrale. Elle prend également en compte les meilleures pratiques du secteur privé comme de nos voisins européens.

Si la DINUM s'est affirmée dans le paysage numérique avec, à son actif, des succès réels, elle constate au quotidien des fragilités certaines dans le numérique de l'État. Ces fragilités ont conduit à identifier et définir quatre principaux objectifs :

- **Faire réussir les projets numériques des ministères** : en maximisant l'impact des projets numériques, diminuant leurs coûts, et améliorant leur design, leur accessibilité, leur sécurité, leur éco-responsabilité et leur interopérabilité en cohérence avec les doctrines élaborées par la DINUM ;
- **Mettre le numérique au service des politiques prioritaires du Gouvernement en créant des services numériques agiles et innovants** : notamment en créant des start-up d'État avec la méthode beta.gouv, en mobilisant des entrepreneurs d'intérêt général (EIG), en déployant des méthodes agiles et en utilisant le plein potentiel des avancées technologiques du numérique ;
- **Valoriser et exploiter les données comme levier d'efficacité de l'action publique** : en mobilisant des données ouvertes et non ouvertes, en pilotant l'action publique grâce à la donnée et en déployant des services innovants et proactifs pour les agents et les usagers ;
- **Opérer des outils numériques mutualisés de qualité et de confiance** : réseau interministériel de l'État (RIE), cloud, suite bureautique collaborative, FranceConnect et APIs, etc.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il est essentiel que l'État se dote de compétences robustes, en nombre suffisant, dans le domaine numérique. Sans ces compétences indispensables, qu'il faut recruter, développer, fidéliser, l'État sera incapable de tirer parti de la transition numérique. La constitution d'une filière numérique est donc une priorité. Pour ce faire, **la DINUM endossera le rôle transverse de « DRH de la filière numérique ».**

Faire réussir les projets numériques des ministères

Constats

Depuis 2017, des progrès ont été réalisés quant à la qualité des démarches en ligne. Suivies, pour celles qui sont le plus utilisées par les français, dans l'Observatoire de la qualité des démarches en ligne, elles ont été numérisées, raccordées à FranceConnect, rendues pour certaines accessibles aux personnes en situation de handicap. Les nouvelles démarches comme la procuration électorale intègrent plus nativement les exigences de qualité avec un design usager plus adapté. De même, l'accroissement du recours à des logiciels comme Samba ou BigBlueButton dans les ministères a permis de **diminuer le coût de certains systèmes d'information**. Enfin, la réussite de France Connect qui s'est implanté auprès de 1500 fournisseurs de services publics en ligne est une illustration de la capacité de l'État à porter des projets numériques à impact.

En revanche, malgré le recours aux articles 3 et 4 du décret de la DINUM qui permettent d'auditer les grands projets numériques de l'État pour s'assurer de leur viabilité, l'impact des recommandations émises par la DINUM dans la vie des grands projets des ministères demeure relatif. Une part significative des projets, et notamment les plus importants, ne respecte pas le cadrage initial, ce qui conduit à un glissement budgétaire moyen de 24 % et un glissement calendaire moyen de 26 % à fin 2022. Ces dérives sont en augmentation avec plusieurs projets de plusieurs dizaines millions d'euros en difficulté manifeste.

De la même manière, les recommandations en matière de design, d'accessibilité, de sécurité ou d'interopérabilité se heurtent à un patrimoine applicatif vétuste, sur lequel les coûts et délais d'intervention sont élevés. Cette situation résulte d'une approche des systèmes d'information bâtis comme une somme de « projets », dont la plupart sont désormais en « maintenance » et ne présentent pas les garanties de qualité qui devraient être celles de l'État. Cette situation ne correspond plus à l'état de l'art : les systèmes d'information se gèrent aujourd'hui très majoritairement en équipes produit, durables et autonomes, pour pouvoir apporter en continu les améliorations réclamées par l'évolution des contextes, des réglementations, des usages et limiter les dettes techniques accumulées.

Il n'est plus envisageable, dans un objectif de rationalisation des ressources, de lancer de chantiers de systèmes d'information, qu'il s'agisse d'une création ou d'une refonte, qui n'aient pas d'objectifs d'impact minimal clairement définis.

Évolutions pour disposer de systèmes d'information performants

Pour compléter les missions actuelles de la DINUM en termes de suivi des grands projets numériques de l'État en tant que « tiers de confiance » et pour s'assurer que les recommandations émises ou toute dérive majeure ultérieure conduisent efficacement à une réorientation réelle du projet, la DINUM propose aux ministères au-delà du contrôle, un accompagnement ponctuel par la brigade d'intervention numérique.

Pour rendre plus lisible l'offre d'accompagnement de la DINUM, la brigade regroupera désormais l'ensemble de ses expertises (accessibilité, cloud, UX, devops, écoconception etc.) ainsi qu'une capacité d'accompagnement par des coachs agiles. En effet, en tirant parti de l'expérience réussie des Start-ups d'État sur les projets publics numériques complexes, il est nécessaire de développer, y compris pour les grands projets numériques, une méthode fondée sur une culture du numérique agile et à impact qui impose de décloisonner la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sur les projets. Cet accompagnement de la DINUM permettra également d'accompagner les ministères et leurs opérateurs qui le souhaitent dans l'application des doctrines établies par la DINUM.

Pour identifier les projets en difficulté et apporter les accompagnements pertinents, il est envisagé, en lien étroit avec la direction du budget, de mettre en place des conférences numériques ministérielles permettant aux ministères de présenter leurs principaux projets de systèmes d'information en prenant en compte leur impact et leur coût total de possession mais aussi au regard d'autres critères tels que l'accessibilité, l'écoresponsabilité ou la cybersécurité.

Pour diffuser une culture du numérique agile et performant, les guichets d'accompagnement et de financement de la DINUM solliciteront systématiquement les ministères sur les apports souhaités par les projets numériques en développement et sur l'impact visé. Cela sera matérialisé dans des contrats de réussite pour responsabiliser les ministères dans le déploiement de chacun des appuis de la DINUM, qu'ils concernent le cloud, la donnée, le logiciel libre, l'éco conception, le design ou encore l'accessibilité et que ces appuis soient humains ou financiers (comme le Fonds de transformation de l'action publique). Les contrats reflèteront également la méthode agile pilotée par l'impact déployée par les porteurs de projet. Ces contrats garantiront enfin la mise en œuvre des doctrines en matière numérique dans tous les projets financés par l'argent public. **L'objectif ainsi poursuivi est qu'à terme l'ensemble des projets numériques de l'État soient conçus et opérés au même standard que ceux des acteurs privés les plus performants du numérique.**

Mettre le numérique au service des politiques prioritaires du Gouvernement en créant des services numériques agiles et innovants

Constats

La méthode Start-up d'État déployée depuis 2013 a permis d'accompagner des politiques majeures du gouvernement en matière d'insertion professionnelle (GIP Inclusion), d'accès à la culture (Pass culture), d'accompagnement de la jeunesse (1 jeune 1 solution), de numérisation des démarches (Démarches simplifiées) ou encore de montée en compétences numériques (PIX). **Elle témoigne de la capacité des administrations à offrir des services numériques innovants en dépassant les modes classiques d'organisation administrative** : équipes pluridisciplinaires préférées à une approche séparée de la stratégie et de la réalisation, décloisonnement plutôt que silos organisationnels, pilotage par l'impact plutôt que par l'activité, approche incrémentale plutôt que « grand soir ».

La communauté des Start-ups d'État compte un millier de membres et témoigne de la capacité de l'administration à attirer les meilleurs talents du numérique lorsqu'une finalité ambitieuse au service de l'intérêt général, une autonomie de travail et un cadre d'amélioration continue sont proposés.

Néanmoins, ces projets se heurtent au quotidien à des frictions avec l'organisation administrative qui peuvent rendre difficile le passage à l'échelle :

- **la difficulté de financer durablement des produits numériques** dans une administration fortement structurée dans une logique projet/maintenance et où le numérique reste vu uniquement comme un coût et non un levier de la politique publique elle-même ;
- **la difficulté d'entretenir une relation de co-construction numérique des politiques publiques** alors que le numérique n'est souvent vu que sous l'angle de la dématérialisation ;
- **la difficulté à fidéliser des talents du numérique du fait de règles administratives variées** : plafonds d'emplois, contrats, délais de recrutement... Cette situation est d'autant plus préjudiciable que le recours à la prestation peut coûter jusqu'à près de deux fois le coût d'un agent public.

De fait, la méthode des Start-ups d'État ou des défis numériques portés par les entrepreneurs d'intérêt général ou l'accélérateur d'initiative citoyenne témoignent de l'inventivité et de l'engagement des agents publics pour résoudre avec le numérique des problèmes de l'action publique. **Cette inventivité est néanmoins insuffisamment mise au profit de la feuille de route gouvernementale (PPG)**. Cela explique en partie la difficulté du passage à l'échelle de ces projets.

Enfin, il reste difficile de mesurer la performance et l'impact réel d'un projet numérique, et donc d'adapter son financement en conséquence voire d'arrêter de projets lorsque cela est nécessaire.

Évolutions pour mieux accompagner les politiques prioritaires du gouvernement

Pour réconcilier le bénéfice apporté par le lancement d'initiatives selon une méthode agile et à impact et l'importance de disposer de résultats rapidement sur les chantiers prioritaires pour les Français, chaque politique prioritaire du Gouvernement pourra donc être accompagnée pour :

- **mobiliser le levier numérique et intrapreneurial dès sa phase de cadrage ;**
- **lancer de nouveaux services numériques agiles et à impact** en privilégiant dès que cela sera pertinent la méthode éprouvée des Start-ups d'État (beta.gouv) ;
- **pérenniser les services publics numériques développés en les faisant passer à l'échelle** grâce à un programme d'accélération, avec du coaching et du co-financement.

L'augmentation de nouveaux services publics numériques au service des politiques prioritaires du Gouvernement, qu'il s'agisse de Start-ups d'État ou non, sera rendue possible par l'essaimage conduit par la DINUM et la présence de nombreux incubateurs dans les ministères.

La DINUM accentuera son rôle d'animation, de conseil et d'orientation de cet écosystème avec une ambition triple :

- **garantir l'adéquation des projets portés avec des défis de l'action publique,**
- **favoriser le passage à l'échelle des projets numériques porteurs d'impact,**
- **aider à arrêter les projets qui ne répondent pas aux attentes dans une logique d'efficacité.**

Ce rôle renforcé de la DINUM pourra se matérialiser par un contrat de réussite qui tiendra évidemment compte des spécificités de chaque projet et de chaque ministère qui sera responsabilisé dans la réussite de ses projets numériques.

Valoriser et exploiter les données comme levier d'efficacité de l'action publique

Constats

La politique open data menée depuis 10 ans a permis la concrétisation de services utiles aux citoyens, dont notamment « Vite ma dose », un outil pour identifier la disponibilité de doses vaccinales durant la crise sanitaire, « DVF », un registre ouvert des prix immobiliers partout en France ou encore « Nos Gestes Climat », un simulateur d'empreinte carbone. Ces données publiques fournissent également des informations objectives et fiables aux journalistes pour contribuer à la transparence du débat public.

Au-delà de l'ouverture des données, il est crucial pour l'État de pleinement tirer parti de ses données en les exploitant. Cette exploitation doit également se matérialiser pour des données protégées par la loi uniquement accessibles à des acteurs habilités : données économiques et sociales des entreprises par Signaux Faibles pour orienter les actions des DREETS en faveur des entreprises en difficulté ; déclarations préalables à l'embauche utilisées par Pôle Emploi pour orienter les demandeurs d'emploi avec « Ma Bonne Boite » ; déclarations d'immatriculation pour lutter contre la fraude à l'immatriculation. **Ces réalisations, invariablement issues d'expérimentations passées à l'échelle, témoignent du potentiel de réutilisation des données, à la fois pour l'efficacité de l'administration mais aussi pour le déploiement de nouveaux services au bénéfice des usagers, en proactivité.**

L'industrialisation des échanges de certaines données avec les API a permis à de premiers services publics en ligne d'éviter de redemander des informations connues de l'administration aux usagers selon le principe du « Dites-le-nous une fois » et parfois d'anticiper les besoins des usagers avec de la proactivité : demande d'aide juridictionnelle, bourse des collèges, tarification des activités périscolaires, des démarches qui sont au cœur du quotidien des Français.

La politique publique de la donnée est ainsi encore limitée par :

- **les incertitudes quant à l'interprétation des différents cadres juridiques**, qui induisent chez les détenteurs une résistance à la mise à disposition des données. De fait, si le cadre juridique français apparaît extrêmement favorable au partage, à l'exploitation et à la valorisation des données, y compris pour rendre des démarches proactives, il laisse des marges d'interprétation et des incertitudes pour les détenteurs de données, qui n'y trouvent pas un cadre sécurisant ;
- **la vétusté des systèmes d'information des administrations** et la difficulté à les faire évoluer pour qu'ils participent à cette circulation. Un défaut de standardisation est également constaté : malgré la récente publication d'une doctrine technique en matière d'échange de données par API, les producteurs de données appliquent encore différentes modalités d'échanges de données complexifiant leur exploitation ;
- **la difficulté d'attirer et de retenir des talents** dans tous les métiers de la donnée : data scientist, data ingénieur, chef de produit.

Évolutions pour mieux exploiter le potentiel de la donnée

La richesse que constituent les données des administrations est un effet de levier puissant pour renforcer l'efficacité des politiques publiques, pour déployer des services plus simples et accessibles et pour faciliter le travail des agents publics. Il s'agit ainsi de mieux les exploiter et d'en faire un axe fort de transformation publique. Afin d'accélérer les projets d'innovation par la donnée en dépassant les freins identifiés, **un incubateur de projets data, le « datalab », sera créé au sein de la DINUM pour :**

- **endosser la responsabilité juridique et technique des innovations** ne pouvant émerger facilement dans les périmètres d'un ministère, dans le respect de la protection des données personnelles et des secrets protégés par la loi ;
- **accélérer le déploiement de nombreux cas d'usage en donnant accès aux ressources et aux données nécessaires** : par exemple, l'envoi d'un courrier aux foyers détenteurs de 2 véhicules thermiques *via* un accès aux données fiscales et d'immatriculation ou le suivi de la performance de chaque formation professionnelle ;
- **accompagner les porteurs de projets de l'administration vers un impact métier réel en exploitant à plein les données existantes** ;
- **animer le réseau des lacs de données ministériels existants ou à venir.**

Le « datalab » se matérialisera par :

- un dispositif juridique robuste et sécurisant pour les parties prenantes du projet ;
- une infrastructure technique sécurisée permettant la mise à disposition et le traitement de données non ouvertes ;
- le recours à des techniques d'intelligence artificielle ;
- la possibilité de bénéficier de ressources humaines de la DINUM en data science.

Les projets de valorisation des données pourront par ailleurs bénéficier d'un financement au travers d'un guichet dédié du FTAP doté de 10 millions d'euros.

La DINUM en tant qu'administratrice générale des données veillera également à la réussite des administrateurs ministériels des données dans la conception et le déploiement de projets d'exploitation de la donnée porteurs d'impact. La transposition du règlement « Data Governance Act » sera d'ailleurs, par cohérence, l'occasion de confier à la DINUM le rôle de coordonnatrice des autorités d'assistance et point d'information unique pour les administrations et le public pour la réutilisation de données publiques, y compris celles n'étant pas ouvertes.

La DINUM sera chargée de faire progresser la circulation des données en institutionnalisant les API Particulier et API Entreprise déjà existants selon une doctrine de contrôle par le distributeur et non par le producteur de données. Ainsi, pour les API interministérielles, la DINUM se chargera d'accréditer le demandeur qui n'aura besoin d'aucune autre accréditation subséquente pour accéder aux données et les producteurs

de données pourront tracer ces accès et stopper un flux le cas échéant. Cette architecture permettra d'accélérer considérablement les projets de partage de données pour éviter de redemander des informations déjà détenues par l'administration aux usagers. C'est un axe fort de simplification et de proactivité, tant côté usager qu'agent public.

Opérer des outils numériques mutualisés de qualité et de confiance

Constats

La DINUM opère d'ores et déjà de nombreux produits numériques : le réseau interministériel de l'État (RIE) qui compte un million d'agents utilisateurs partout en France, en métropole et en outre-mer, FranceConnect avec 40 millions de Français usagers et 300 millions de connexions par an, Démarches Simplifiées qui permet de gérer 2,5 millions démarches administratives par an ou encore Tchap avec 500 000 agents publics usagers. Elle a lancé des **outils numériques de travail collaboratif** qui sont utilisés par plusieurs dizaines de milliers d'usagers. Ces produits, pour la plupart sous licence libre, sont plébiscités par leurs usagers. **Ils souffrent néanmoins encore d'un défaut de notoriété.**

Le RIE, infrastructure stratégique, dessert près de 14 000 sites sur l'ensemble du territoire national – outremer inclus. Il constitue un exemple clair d'une mutualisation interministérielle réussie, tant sur le plan économique – le coût de l'accès réseau, incluant les questions de résilience et d'accès sécurisé à internet, est ainsi de l'ordre de 100 € par an et par agent – que sur le plan des usages – en favorisant l'interopérabilité des systèmes d'information ministériels.

Ces succès sont le fruit d'une volonté d'amélioration continue à partir des retours des usagers suivis dans le Baromètre numérique de l'agent, d'une professionnalisation de l'exploitation, d'une recherche de solutions souveraines en licence libre pour se substituer aux logiciels sous licence et à une maîtrise des technologies du cloud pour développer et exploiter ces services.

Le portefeuille de produits numériques reste en revanche peu lisible, avec des doublons ainsi que des recouvrements avec des offres ministérielles. L'absence d'authentification unifiée dans l'État (AgentConnect) pousse en particulier chaque entité à s'équiper d'outils multiples sans interopérabilité plutôt que de construire une offre cohérente et complète d'outils numériques (mail, agenda, conférence, partage de données, partage de fichiers...) favorisant le travail des agents publics.

Évolutions pour disposer d'outils numériques mutualisés performants

La DINUM s'engage dans la structuration d'une offre en tant qu'opérateur de produits numériques interministériels mutualisés, en visant à apporter aux départements ministériels une alternative concurrentielle, évolutive et ergonomique pour les outils de bureautique mais également des outils applicatifs comme les API. **C'est un axe essentiel de souveraineté numérique de l'État. Il s'agit en outre pour l'État et dans le cadre d'une animation interministérielle, de disposer de solutions cloud, adaptées aux besoins de l'administration.** Ces chantiers seront menés en collaboration étroite avec l'ANSSI pour une pleine prise en compte des enjeux de cybersécurité.

Enfin, dans ce contexte, la DINUM rehaussera son niveau de participation aux programmes numériques européens en lien avec ses missions, en s'engageant dans des consortiums qui visent des développements opérationnels, comme l'authentification unifiée, le « Dites-le-nous une fois » ou encore le cloud, et en renforçant des partenariats bilatéraux pertinents.

Ainsi, en fonctionnant par alliance avec d'autres ministères et avec d'autres pays, il sera possible de disposer d'outils libres et performants, dont certains sont déjà présents dans des administrations, et de permettre à toute entité de les utiliser ou de s'y interfacer. Cette stratégie bénéficiera en outre à l'écosystème des services et produits numériques européens, en le rendant moins captif de certaines technologies et en lui ouvrant des marchés plus massifs autour de quelques produits leaders de leur catégorie.

Ce modèle doit être construit en se fixant des objectifs clairs de coût des outils numériques. Par exemple, pour une suite collaborative plébiscitée par les agents publics et à l'état de l'art, un coût de 50€ par utilisateur par an doit être visé. **Il doit nous permettre, en dessinant des trajectoires budgétaires et de ressources humaines cohérentes, de disposer d'outils numériques performants pour les agents publics. Il participera en retour de l'attractivité de la fonction publique.**

La DINUM, DRH de la filière numérique

La capacité de l'État à attirer et retenir des talents numériques doit être fortement améliorée. Pour cela, la DINUM est chargée de mettre en place, en lien étroit avec la DGAFP et la DIESE, toute action concourant à la dynamisation de la filière numérique au sein de l'État, par exemple en favorisant l'apprentissage dans le domaine numérique, en suivant et en animant les communautés d'agents publics du numérique ou encore en construisant des parcours attractifs pour les agents publics du numérique.

La DINUM endossera ainsi pleinement le rôle de DRH du numérique.

Pour diffuser largement une culture et des compétences du numérique dans l'administration, de l'encadrement supérieur de l'État jusqu'aux agents publics, la DINUM doit construire un campus du numérique public. Adaptées aux besoins des différents métiers, les thématiques ont vocation à être transdisciplinaires, de la gestion de projet agile au droit du numérique, en passant par le design, l'exploitation des données, l'intelligence artificielle et l'entrepreneuriat. Ce Campus pourrait être porté en partenariat avec tous les acteurs de la formation continue de la fonction publique et il montera progressivement en puissance.

Enfin, si la lourdeur de certains processus administratifs limite la capacité de recrutement de l'État dans un marché en tension, toutes les solutions ne sont pas encore mises ou œuvre. La DINUM, en lien avec la direction des services administratifs et financiers des services de la Première ministre et la direction générale de l'administration et de la fonction publique, lancera une expérimentation de simplification des processus de recrutement pour être en mesure de réaliser des recrutements rapides (de plusieurs jours plutôt qu'en plusieurs mois). Cette expérimentation pourra ensuite s'étendre à d'autres secteurs de la fonction publique ou développée auprès d'opérateurs publics qui le souhaitent.

**DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE
DU NUMÉRIQUE**

20 avenue de Ségur – 75 007 Paris

 numerique.gouv.fr



in



@_DINUM